Budget
2011-2012

MARS 2011

DISCOURS SUR LE BUDGET

TOURNÉS VERS L'AVENIR!

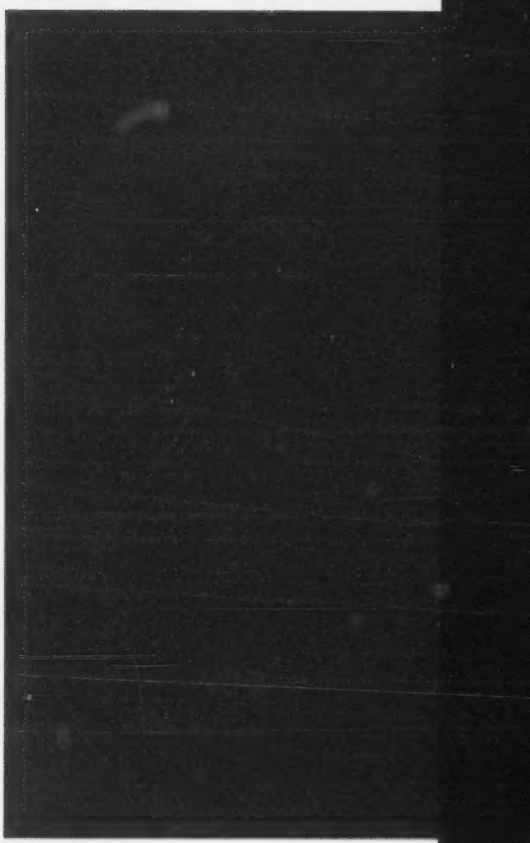

Québec

UN PLAN POUR LE QUÉBEC

DISCOURS SUR LE BUDGET

Prononcé à l'Assemblée nationale
par M. Raymond Bachand,
ministre des Finances,
le 17 mars 2011.

Finances Québec

Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

NOTE
La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2011-2012
Discours sur le budget

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Mars 2011
ISBN 978-2-551-25060-8 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-61301-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Tournés vers l'avenir

INTRODUCTION **1**

Sur la voie de l'équilibre 1

PRÉPARER L'AVENIR : UNE RICHESSE À FAIRE VALOIR **5**

1. METTRE EN VALEUR NOTRE TERRITOIRE, TIRER PARTI DE NOS RESSOURCES **5**

Déployer le Plan Nord 5

Optimiser le rendement de nos ressources naturelles 7

2. INVESTIR DANS LE POTENTIEL DES QUÉBÉCOIS **11**

Faire du Québec une des sociétés les plus instruites au monde 11

Miser sur la participation de tous 18

3. SAISIR LES OCCASIONS **23**

Développer et diversifier les marchés d'exportation 23

Encourager l'entrepreneuriat et la relève 24

Poursuivre le virage numérique du Québec 26

Consolider le rôle de la métropole dans les instruments financiers dérivés 27

Financer adéquatement nos infrastructures publiques 28

4. CONSOLIDER NOS OUTILS DE SOLIDARITÉ **29**

Appuyer les familles et les aînés 30

Poursuivre la lutte contre la pauvreté 33

Choisir le développement durable 35

5. L'ÉQUITÉ POUR LES CONTRIBUABLES, LES ÉPARGNANTS, LES PROVINCES **37**

Intensifier la lutte contre l'évasion fiscale 37

Un soutien aux mandats de l'Autorité des marchés financiers 38

Régler les litiges avec le gouvernement fédéral 39

6. CÉLÉBRER LA CULTURE QUÉBÉCOISE **41**

CONCLUSION **45**

INTRODUCTION

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de déposer aujourd'hui le budget de notre gouvernement pour l'exercice financier 2011-2012. Le budget traduit en actions concrètes le plan pour le Québec que le premier ministre nous a dévoilé dans son discours inaugural, le 23 février dernier.

***

SUR LA VOIE DE L'ÉQUILIBRE

Au moment de renouveler nos engagements pour l'avenir du Québec, il convient de faire le point sur nos engagements de l'an dernier. Nous avons alors tracé une trajectoire rigoureuse qui doit chaque année réduire le déficit pour nous ramener à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 – tout en préservant l'intégrité, la qualité et la solidarité de nos services publics.

Les besoins seront toujours plus importants que les revenus disponibles et nécessaires pour y répondre.

Le scénario présenté l'an dernier prévoyait un déficit de 4,5 milliards de dollars pour l'exercice 2010-2011.

> J'annonce que le déficit de l'exercice 2010-2011 s'établira à 4,2 milliards de dollars, soit 300 millions de moins que prévu.

La rigueur de notre gouvernement paie. À 1,3 % de notre PIB en 2010-2011, le déficit budgétaire du Québec se compare favorablement à ce qu'on observe chez nos voisins. L'Ontario prévoit enregistrer un déficit de 3,1 % de son PIB et le gouvernement fédéral, de 2,8 % du PIB canadien.

Notre performance en 2010-2011 tient à deux groupes de facteurs. D'un côté, grâce à la bonne tenue de l'économie québécoise, les recettes du gouvernement ont dépassé nos prévisions de 1 milliard de dollars. De l'autre côté, nos dépenses ont été supérieures de quelque 700 millions de dollars à nos prévisions. Cet écart tient essentiellement à la dépense découlant de nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite du secteur public et du relèvement de notre provision pour créances douteuses.

Il y a un an, le gouvernement s'est engagé à réaliser 62 % de l'effort total de retour à l'équilibre, soit une contribution de 6,9 milliards sur quatre ans. Les plus récentes données confirment que nous tiendrons cet engagement.

En effet, pour 2010-2011, le gouvernement et ses organismes publics auront réalisé des efforts relatifs aux dépenses qui, combinés aux mesures liées à la lutte contre l'évasion fiscale, totalisent près de 1,4 milliard de dollars. C'est conforme à

notre prévision de l'an dernier. Le Québec continue ainsi de figurer parmi les gouvernements qui contrôlent le mieux leurs dépenses.

Ma collègue, la présidente du Conseil du trésor, dans son budget de dépenses, confirme l'atteinte des cibles de réduction des dépenses du gouvernement pour l'année qui se termine.

Nous allons maintenir le cap.

> J'annonce que nous prévoyons aujourd'hui un déficit de 3,8 milliards en 2011-2012 et de 1,5 milliard en 2012-2013, et que le budget du gouvernement du Québec sera en équilibre budgétaire, comme prévu, en 2013-2014.

Je suis, plus que jamais, convaincu du bien-fondé de cet objectif. Notre stratégie est appuyée par la bonne tenue de notre économie, moins frappée par la récession que celle de nos voisins. La rigueur, qui est notre marque de commerce, est plus nécessaire que jamais, compte tenu de notre niveau d'endettement et du vieillissement de la population.

La discipline budgétaire interpelle tout le monde. Chaque dollar public est un dollar précieux.

Depuis un an, ma conviction a été raffermie par les crises budgétaires et financières qui ont secoué des pays comme la Grèce, l'Irlande, l'Espagne et le Portugal. Nous ne sommes pas, comme ces pays, acculés à des coupes radicales dans nos services publics.

Bien au contraire. Par exemple, l'an dernier nous avons mis en place un cadre financier structuré et prévisible pour les dépenses de santé, qui permet une croissance annuelle de 5 %. En faisant ce choix, nous assurons la pérennité de notre système de santé.

Cette année, d'autres initiatives appuieront le développement social et économique du Québec. Car c'est bien cela qui constitue le véritable objectif d'un budget. La rigueur budgétaire est un moyen de nous assurer la marge de manœuvre nécessaire pour nous doter des outils de développement dont nous avons besoin. Il faut créer de la richesse; puis faire en sorte que cet enrichissement profite à tous, y compris les plus vulnérables.

***

Le Québec ne vit pas en vase clos. Nous participons pleinement à la vie économique et culturelle du monde. Si les dernières années ont été le théâtre de fortes turbulences qui alimentent toujours un climat d'incertitude, la tendance de fond nous ouvre de formidables perspectives – je dirais même des perspectives sans précédent dans notre histoire.

Il est vrai que les États-Unis et les pays de la zone euro ont été durement frappés par la crise financière et la récession. Celles-ci ont ébranlé leur économie et leurs finances publiques. La croissance économique y demeure fragile.

L'économie du Québec, quant à elle, a fait preuve d'une résilience exceptionnelle. La diversification de notre économie, la ténacité de nos travailleurs et de nos entreprises, l'intervention rapide du gouvernement ont contribué à atténuer les effets ravageurs de la récession. Le recul de l'économie québécoise n'aura été que de 0,3 % en 2009. Et la croissance a bondi à 3,0 % en 2010.

La lente reprise de l'emploi aux États-Unis continuera d'avoir un effet sur notre performance économique. Ainsi, nous prévoyons que la croissance de l'économie du Québec sera plus modérée en 2011, pour atteindre 2,0 %, un rythme de croissance comparable à la tendance historique.

En revanche, les économies émergentes, qui représentent maintenant 40 % de l'économie mondiale, ont rebondi rapidement et vigoureusement. Ces pays, principalement le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, ont été et resteront les locomotives de la croissance mondiale.

Ces pays vivent de façon accélérée ce que nous, les pays industrialisés, avons vécu au cours des dix-neuvième et vingtième siècles : d'une part, ils se dotent d'infrastructures modernes, qui requièrent quantité de ressources naturelles et humaines; d'autre part, la consommation de biens et services s'y démocratise.

Des changements de cette envergure ne se produisent pas plus d'une fois par siècle. Ils offrent des occasions extraordinaires aux économies qui disposent de compétences ou de ressources naturelles. Au Québec, nous avons les deux. Une population instruite, qualifiée et créative. Et des ressources naturelles à fort potentiel de valeur.

Cette conjoncture favorable ne sera pas éternelle. Nous devons aux Québécois d'aujourd'hui et – oui! – à ceux de demain, d'agir maintenant pour saisir les occasions de créer de la richesse et de positionner solidement le Québec dans l'ordre économique nouveau.

Malgré les contraintes budgétaires imposées à court terme par le retour à l'équilibre, ce budget contient des mesures qui accroîtront la capacité des Québécois de saisir, ici et ailleurs, les occasions que leur offre ce nouveau monde.

D'une part, ce budget présente des mesures propres à optimiser les bénéfices à tirer de nos abondantes ressources naturelles. D'autre part, et je dirais de façon plus importante encore, il contient des mesures propres à renforcer, mobiliser et appuyer le savoir-faire des Québécois.

PRÉPARER L'AVENIR : UNE RICHESSE À FAIRE VALOIR

1. METTRE EN VALEUR NOTRE TERRITOIRE, TIRER PARTI DE NOS RESSOURCES

Parlons d'abord des ressources.

Le Québec compte sur un vaste territoire de 1,7 million de kilomètres carrés doté d'importantes ressources naturelles : de l'eau en abondance, des forêts immenses, un sous-sol riche en minéraux et en hydrocarbures.

DÉPLOYER LE PLAN NORD

Même si nous nous définissons comme un peuple nordique, la quasi-totalité des Québécois se concentrent au sud du territoire, dans la vallée du Saint-Laurent. Plus de la moitié du territoire québécois, située au nord du 49e parallèle, est habitée par 120 000 personnes, dont 33 000 appartiennent à quatre nations autochtones.

Il y a un peu plus de deux ans, le premier ministre conviait tous les Québécois à la réalisation d'un grand projet de développement du Nord du Québec : le Plan Nord. Ce projet a été reçu avec scepticisme par ceux qui comprennent mal que la formulation d'un tel plan est une tâche complexe qui demande du temps – particulièrement lorsque l'on veut, comme c'est notre cas, le faire en concertation, en harmonie et dans le respect des habitants de cet immense territoire.

Ce territoire est riche. Riche d'or, de cuivre, de fer, de nickel, de diamants, de terres rares et d'autres minéraux pour lesquels il existe une forte demande; riche d'énergie renouvelable, de source hydraulique ou éolienne; riche d'une beauté sauvage et d'une biodiversité qui constituent un attrait touristique de marque. Riche, surtout, de personnes et de collectivités profondément attachées à leur coin de terre et à leur mode de vie.

Le premier ministre nous convie à la mise en valeur de ce vaste territoire. Il nous invite à le réaliser dans le respect du développement durable, de concert avec les occupants actuels et les acteurs concernés, au profit de l'ensemble des Québécois.

Je ne priverai pas ma collègue, la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, du plaisir qu'elle aura prochainement à dévoiler les détails du Plan Nord. Toutefois, nous devons aujourd'hui mettre en place son cadre financier.

L'exploitation des ressources sera contrôlée pour préserver la beauté et le potentiel de ce territoire pour les générations futures; 50 % du territoire du Plan Nord – c'est plus du tiers de tout le Québec – sera soustrait à l'activité industrielle.

Les communautés locales, notamment les communautés autochtones, participeront étroitement au déploiement du Plan Nord. Leurs besoins actuels et futurs seront intégrés à la planification.

Le Plan Nord facilitera les investissements privés sur le territoire, tout en les encadrant. D'abord, en rendant celui-ci accessible, avec la contribution financière des développeurs. De grands travaux d'infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien désenclaveront ce territoire, pour faciliter aussi bien le développement touristique que le développement minier ou énergétique. Pour prendre un seul exemple, le prolongement de la route 167 au nord de Mistissini vers les gisements de diamants des monts Otish, rendra accessible un vaste territoire pour le développement de mines comme pour le développement d'activités touristiques. Les travaux y débuteront dès cette année.

La construction de nouvelles infrastructures de transport profitera non seulement aux développeurs et aux touristes, mais aussi aux populations locales, en réduisant de façon marquée le coût élevé des produits et denrées qu'ils doivent faire transporter du sud.

À l'intention de ces populations locales, le Plan Nord soutiendra également des initiatives socioéconomiques, notamment dans les domaines du logement et de la formation.

❑ Création du Fonds du Plan Nord

Ces projets représentent des investissements considérables. Pour les cinq prochains exercices, on prévoit des investissements en infrastructures et des mesures pour les communautés à hauteur de 1,6 milliard de dollars.

> Afin de financer le vaste projet du Nord québécois, j'annonce la création du Fonds du Plan Nord.

Ce fonds sera alimenté principalement par une partie des retombées fiscales des activités de développement sur le territoire visé par le Plan Nord.

❑ Accroître notre part du développement nordique : prendre des participations aux projets

Les ressources du Nord appartiennent à tous les Québécois. Le développement des ressources du Nord engendrera d'importants revenus pour la collectivité sous forme d'impôts, de taxes et de redevances minières. Mais nous allons plus loin. Les Québécois profiteront bien davantage de l'exploitation de leurs ressources s'ils investissent directement dans leur mise en valeur.

> J'annonce que le gouvernement du Québec est prêt à investir, au cours des cinq prochaines années, jusqu'à 500 millions de dollars en participations dans des projets privés, porteurs et structurants sur le territoire du Plan Nord.

À l'instar des investissements déjà effectués par la Société générale de financement, comme sa participation à la société diamantifère Stornoway, ces investissements viseront la rentabilité.

En cette matière, le gouvernement agira avec l'appui et le concours d'Investissement Québec, qui interviendra comme mandataire.

Cette mesure sera incluse dans un projet de loi omnibus que je déposerai prochainement. Il donnera suite à différentes mesures du présent budget.

OPTIMISER LE RENDEMENT DE NOS RESSOURCES NATURELLES

Un des objectifs du Plan Nord est que tous les Québécois puissent bénéficier de l'abondance des ressources naturelles au nord du 49e parallèle. Mais ce qui vaut au nord du 49e parallèle vaut au sud également. Où qu'elles soient sur notre territoire, les richesses naturelles sont partie intégrante du patrimoine de tous les Québécois. Il est primordial que nous tirions un profit maximal de leur mise en valeur. C'est pourquoi, dans le dernier budget, et suivant les recommandations formulées par le Vérificateur général, nous avons réformé le régime des redevances minières et augmenté substantiellement les contributions des entreprises minières.

Les résultats de cette réforme, qui gagnent à être mieux connus, sont éloquents. En 2003, c'est au Québec qu'on imposait le moins les profits des sociétés minières au Canada. Aujourd'hui, à rentabilité égale, les droits et impôts prélevés sur les profits des sociétés minières actives au Québec dépassent de 13 % la moyenne des autres provinces canadiennes, et de 40 % les droits et impôts prélevés en Alaska ou au Nevada, deux États riches en ressources minérales. Au seul titre des redevances minières, le Québec exige maintenant des contributions de 28 % plus élevées que la moyenne au Canada.

Nous estimons aujourd'hui que les minières actives au Québec nous verseront plus de 1,4 milliard de dollars en droits miniers sur un horizon de cinq ans. Les redevances tirées de l'exploitation des richesses naturelles sont un puissant levier pour le financement des services publics.

❑ Exploiter le gaz de schiste de façon responsable et établir le juste niveau de redevances

Cette année, notre action se porte du côté du gaz de schiste. Il est maintenant permis de croire que le sous-sol québécois offre un important potentiel de gaz de schiste.

Si tel est le cas, et seulement si cette richesse peut être exploitée de façon responsable, il faut que l'ensemble des Québécois en profitent.

Comme l'a affirmé le premier ministre dans son discours inaugural : « Ce développement se fera comme il le faut ou il ne se fera pas. »

Le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, qui a été dévoilé le 8 mars dernier, recommande que les entreprises gazières soient accompagnées dans la réalisation d'études environnementales avant de passer à la phase d'exploitation.

Mon collègue, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a annoncé la semaine dernière la mise sur pied d'un comité d'évaluation environnementale stratégique chargé de s'assurer que le développement se fera conformément aux meilleures pratiques.

> J'annonce qu'un budget de 7 millions de dollars sera consacré à la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique.

De plus, nous devons veiller à ce que les entreprises gazières agissent dans le respect de l'environnement dès le stade de l'exploration.

> J'annonce un investissement de 6 millions de dollars sur trois ans pour intensifier l'inspection des installations et des puits de gaz de schiste.

Si le potentiel gazier s'avère exploitable économiquement, dans le respect de l'environnement et des populations, les Québécois voudront profiter de leur juste part de cette richesse.

Actuellement, le taux de redevances payé par les entreprises gazières varie de 10 % à 12,5 % de la valeur au puits.

> J'annonce que l'évaluation environnementale stratégique sera suivie de la mise en place d'un régime de redevances entièrement révisé pour le gaz de schiste.

Pour demeurer concurrentiels, nous avons élaboré le nouveau régime de redevances en nous inspirant des meilleures pratiques des autres administrations, notamment celles de la Colombie-Britannique. Dans le nouveau régime, le taux de redevance variera en fonction du prix de la ressource et de la productivité du puits. Il pourra atteindre 35 %. En comptant les impôts sur les profits des entreprises, la part des bénéfices dévolue à la collectivité québécoise pourra dépasser 50 %.

Par ailleurs, l'infrastructure liée à la production de gaz de schiste peut causer certains inconvénients qui doivent être atténués.

> J'annonce qu'une compensation de 100 000 $ par puits mis en production sera versée aux municipalités concernées sur une période de dix ans.

De plus, afin de faciliter la conclusion d'ententes entre les titulaires de permis d'exploration et les propriétaires fonciers, le gouvernement mettra en place un encadrement légal et réglementaire prévoyant les normes que devront respecter les futures ententes de ce type.

Après les mines et l'eau l'an dernier, après le gaz de schiste cette année, l'an prochain nous évaluerons le régime gouvernant le secteur pétrolier.

L'ensemble de nos ressources naturelles appartient à tous les Québécois, y compris les plus jeunes et ceux et celles qui sont à naître. Il est équitable que toutes les générations tirent parti de l'exploitation de ressources non renouvelables.

> J'annonce qu'une fois l'équilibre budgétaire atteint, nous verserons chaque année au Fonds des générations 25 % de toutes les redevances minières, pétrolières et gazières au-delà d'un montant de 200 millions de dollars.

❑ Encourager le secteur forestier

La forêt est une ressource importante pour le Québec et un maillon important de nos économies régionales.

Afin d'appuyer la modernisation des entreprises du secteur forestier et d'aider les travailleurs à parfaire leurs connaissances, le gouvernement avait annoncé, dans le budget 2005-2006, le Plan de soutien au secteur forestier, qui a depuis mobilisé la somme de 2,2 milliards de dollars. L'année suivante, le gouvernement a lancé le Programme d'investissements sylvicoles, qui développe ou régénère des sites à fort potentiel ligneux.

> J'annonce la reconduction pour une autre année du Programme d'investissements sylvicoles et des mesures pour la production de plants.

Ce sont donc des investissements additionnels de près de 45 millions de dollars qui seront réalisés dans les forêts québécoises, jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier en 2013.

Pour assurer le financement de travaux sylvicoles, le taux de redevance sera fixé à 6,15 $ le mètre cube de bois récolté sur les terres publiques. Des modifications réglementaires en ce sens seront proposées prochainement par ma collègue, la vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Depuis plusieurs années, le gouvernement cherche à favoriser le développement de nouveaux marchés à haute valeur ajoutée pour le bois québécois et à accroître l'utilisation du bois dans la construction de bâtiments au Québec. En mai 2008, le regretté Claude Béchard, alors ministre des Ressources naturelles et de la Faune, lançait la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec 2008-2014. Cette stratégie a été un succès, puisque l'emploi du bois dans la construction de charpentes non résidentielles est passé de 15 % à 20 %.

Il faut capitaliser sur ce succès.

> J'annonce la création d'un groupe de travail chargé de proposer des stratégies pour accroître l'utilisation du bois du Québec dans la construction non résidentielle.

Ce comité sera composé de représentants du gouvernement, du monde universitaire et du milieu de la construction. Il sera présidé par M. Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondaction, le fonds de développement de la CSN. Il fera rapport à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'ici décembre.

2. INVESTIR DANS LE POTENTIEL DES QUÉBÉCOIS

FAIRE DU QUÉBEC UNE DES SOCIÉTÉS LES PLUS INSTRUITES AU MONDE

Sans le savoir-faire des Québécois, nos ressources naturelles ne nous seraient d'aucune valeur. Notre richesse véritable se trouve dans la tête de nos jeunes, dans leur volonté d'apprendre et dans notre détermination à leur fournir une éducation à la hauteur de leur immense potentiel.

L'éducation n'est pas subordonnée à l'économie. Elle se justifie en soi, par le développement humain qu'elle permet à tous et à chacun. Cela étant, le lien n'est plus à établir entre le niveau d'instruction, la productivité et la création de richesse. Améliorer l'éducation doit être un souci constant du gouvernement, depuis le cours primaire jusqu'aux études supérieures. Lors de son discours inaugural, le premier ministre a fait de l'éducation une priorité de la société québécoise.

❑ Donner à nos jeunes une meilleure ouverture sur le monde

Le passage à l'école primaire est une étape déterminante pour la persévérance scolaire de nos jeunes. La réussite scolaire de nos enfants est non seulement un défi pour chacun de nous comme parent, mais aussi un défi collectif de première importance. Le présent budget met en œuvre de nouvelles actions à cet égard.

En 2009, le gouvernement a mis en place la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaire. Son objectif est de porter de 72 % à 80 %, d'ici 2020, le taux de diplomation chez les élèves de moins de 20 ans.

■ L'école 2.0 : la classe branchée

Il suffit de voir avec quelle aisance les enfants s'approprient la technologie dans leurs jeux pour comprendre que la salle de classe doit aussi parler leur langue. Nous devons leur fournir des outils à la fine pointe qui correspondent à leurs habitudes de vie et captent leur intérêt.

> J'annonce de nouveaux investissements de 240 millions de dollars pour doter nos écoles d'outils pédagogiques numériques.

À compter de la rentrée scolaire 2011, et graduellement, selon les priorités établies par les commissions scolaires, ces sommes serviront :

— à munir les classes de tableaux interactifs à surface tactile, de projecteurs multimédias et d'ordinateurs portables;

— à doter les classes de ressources didactiques tels des manuels scolaires numériques ainsi que des logiciels éducatifs de référence et d'accompagnement des apprentissages;

— à former les enseignants pour qu'ils exploitent pleinement les possibilités de ces outils.

■ L'apprentissage intensif de l'anglais

Les jeunes Québécois sont des citoyens du village global. Dans toute société ouverte sur le monde, à plus forte raison lorsque les échanges internationaux sont essentiels à son développement économique, la connaissance fonctionnelle de l'anglais, voire d'une troisième langue, est essentielle.

> J'annonce qu'à compter de cette année, nous investirons des sommes qui atteindront un rythme annuel de plus de 25 millions de dollars en 2016-2017, pour ajouter progressivement 400 heures d'enseignement intensif de l'anglais en 6e année du primaire.

Cette mesure fera en sorte qu'un élève vivra la moitié de sa 6e année en apprentissage intensif de l'anglais.

■ La culture du sport à l'école secondaire

En affaires, en arts, en politique, dans la plupart des domaines d'activité humaine, la réussite est une affaire d'équipe. C'est pourquoi les sports d'équipe développent des qualités qui sont utiles la vie durant, comme la solidarité et le respect de l'autre. Le sport est une source de motivation qui développe un sentiment d'appartenance à l'école.

> J'annonce que nous consacrerons 13 millions de dollars sur trois ans à un nouveau programme de soutien aux équipes sportives des écoles secondaires publiques du Québec.

■ Mieux financer nos infrastructures sportives

Nous savons que la présence d'installations appropriées agit comme déterminant de la pratique sportive et de la santé physique.

Créé lors du budget 2006-2007, le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique accorde des subventions dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives. Grâce à ce fonds, un centre d'excellence en ski acrobatique a été aménagé à Val Saint-Côme, dans Lanaudière, où l'élite des bosseurs et sauteurs peut s'entraîner au Québec, chose impossible auparavant; les citoyens de Maskinongé de tous âges profitent d'un parc multisports intergénérationnel; le collège d'Alma bénéficiera d'un terrain de soccer et de football éclairé et à surface synthétique; plus de garçons et de filles pourront y jouer plus longtemps. En moins de cinq ans, le gouvernement et ses partenaires ont consacré près de 800 millions de dollars à quelque 400 projets d'aménagement ou d'amélioration de terrains de soccer, de centres sportifs et de piscines. Ce programme a fait ses preuves.

> J'annonce, pour 2011-2012, l'octroi d'un montant additionnel de 50 millions de dollars au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

Ce montant sera financé à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac. Avec la contribution des partenaires, cette mesure permettra d'injecter plus de 100 millions de dollars additionnels dans le développement d'infrastructures sportives.

❑ Donner à nos universités les moyens de l'excellence

Moteurs de l'économie du savoir et pépinières de main-d'œuvre qualifiée, les universités québécoises doivent disposer des ressources financières nécessaires pour être parmi les meilleures au monde, autant sur le plan de la recherche que pour accroître le nombre de diplômés.

Dans la foulée du budget de l'an dernier, nous avons amorcé avec le milieu un dialogue sur l'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec. Cet exercice a mené, le 6 décembre dernier, à une rencontre entre le gouvernement du Québec et ses principaux partenaires du secteur de l'éducation pour se pencher sur ces questions, et notamment sur le financement des universités.

> J'annonce la mise en place pour les universités québécoises d'un cadre financier structuré et prévisible sur six ans.

Le Plan de financement des universités québécoises 2011-2017 déposé aujourd'hui permettra d'atteindre quatre objectifs :

— premièrement, répondre aux besoins de financement des universités;

— deuxièmement, répartir équitablement la contribution de chacun;

— troisièmement, maintenir l'accessibilité du système universitaire aux étudiants québécois à faible revenu;

— et enfin, conclure avec les universités des ententes de partenariat qui assurent la bonne utilisation des nouvelles ressources.

Le Québec devra en faire davantage et prendre sa place parmi les sociétés les plus instruites du monde. Comme l'a dit le premier ministre dans son discours inaugural : « Nos universités doivent rayonner [...] C'est une condition essentielle à la réussite de notre société. »

■ Partager les efforts pour mieux financer nos universités

Ce plan répond aux besoins de financement des universités.

> J'annonce que les universités québécoises auront accès annuellement à des revenus additionnels qui atteindront 850 millions de dollars en 2016-2017.

D'abord, le budget sera augmenté de 320 millions de dollars pour maintenir le financement réel par étudiant, c'est-à-dire pour tenir compte de l'inflation et de l'évolution de la population étudiante. De plus, 530 millions de dollars s'y ajouteront pour financer l'excellence de nos universités.

Avec ces sommes additionnelles, les universités verront leur budget augmenter progressivement de près de 25 % au cours des six prochaines années. Elles pourront améliorer la qualité de la formation et la diplomation des étudiants; leur offrir un meilleur encadrement; revoir l'offre de formation pour être plus compétitives sur la scène internationale; financer leurs activités de recherche et assainir leurs finances.

Plus de la moitié des revenus additionnels des universités proviendra du gouvernement, qui accroîtra progressivement sa contribution annuelle de 430 millions de dollars. Les universités devront augmenter leurs revenus tirés de la recherche et de la formation continue. Pour le reste, les entreprises et les particuliers seront incités à contribuer davantage qu'ils ne le font actuellement, et on demandera aux étudiants de défrayer une part plus équitable des coûts de leur éducation universitaire – sans pour autant accroître l'endettement des étudiants boursiers bénéficiaires du programme d'aide financière aux études.

■ Stimuler l'implication des particuliers et des entreprises

Bien que les entreprises et les particuliers du Québec contribuent au financement des universités par leurs dons et legs, cette contribution demeure inférieure à ce qui s'observe ailleurs en Amérique du Nord.

Il faut mettre en place les conditions qui incitent le secteur privé et l'ensemble des Québécois à investir davantage dans nos universités.

> J'annonce la création de Placements Universités, une initiative du gouvernement qui récompensera encore davantage la croissance des dons privés aux universités.

L'objectif est d'accroître de 50 % les dons privés recueillis par les universités, ce qui les porterait à 165 millions de dollars en 2016-2017.

Dorénavant, le gouvernement versera aux universités une subvention de contrepartie pouvant atteindre 100 % de l'augmentation des dons recueillis, selon la taille de l'université et sa performance, et il portera le plafond global de son aide à 40 millions de dollars par année, à terme.

Avec Placements Universités, les campagnes de dons mises en place par les universités pourront leur permettre d'obtenir au total plus de 200 millions de dollars en 2016-2017.

■ La juste part des étudiants

Au milieu des années 1960, les droits de scolarité acquittés par les étudiants représentaient 26 % des revenus globaux des universités québécoises. En 2008-2009, cette proportion était deux fois moindre, soit 13 %. L'explication est simple : les droits de scolarité demandés aux étudiants québécois ont augmenté moins rapidement que l'inflation. En fait, ils ont été gelés pour 33 des 43 dernières années.

Il découle que pendant tout ce temps, le gouvernement a comblé une bonne partie de ce manque à gagner. Particulièrement depuis 2003, alors que la contribution financière du gouvernement a augmenté en moyenne de 5,5 % par année.

Le montant des droits de scolarité pour l'année scolaire 2011-2012 est de 2 168 $ au baccalauréat.

Les droits de scolarité seront majorés graduellement jusqu'au niveau où ils seraient aujourd'hui s'ils avaient été indexés à l'inflation depuis 1968, soit l'année où ils ont été gelés pour la première fois.

> J'annonce qu'à l'automne 2012 et à chacune des quatre années suivantes, les droits annuels de scolarité augmenteront de 325 $.

Au terme de ce rattrapage progressif qui totalisera 1 625 $ en 2017, les étudiants assumeront moins de 17 % du coût de leurs études, une proportion qui demeure très inférieure à celle qui prévalait il y a quarante ans, et très inférieure au ratio comparable dans les autres provinces canadiennes.

Après cet ajustement, en 2017, les droits de scolarité au Québec s'élèveront à 3 793 $ par an. Ce chiffre est inférieur de plus de 30 % à la moyenne de 2010 du reste du Canada.

À ceux qui craignent que cet ajustement ait un impact dissuasif sur la fréquentation universitaire, je dis ceci : rien ne permet d'établir un lien entre le taux de fréquentation universitaire et le montant des droits de scolarité. En fait, la province canadienne où le taux de fréquentation universitaire des 20-24 ans était le plus élevé en 2008-2009 était justement celle où les droits de scolarité sont les plus élevés, soit la Nouvelle-Écosse.

■ Maintenir l'accessibilité aux études

D'ailleurs, ce rattrapage s'accompagne de mesures compensatoires pour les étudiants les moins nantis. Nous évitons d'alourdir leur endettement. Pour ce faire, nous maintiendrons le plafond des prêts à son niveau actuel pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse du programme d'aide financière aux études, et ce, malgré l'augmentation des droits de scolarité.

> J'annonce donc qu'aucun étudiant bénéficiaire d'une bourse du programme d'aide financière aux études ne verra son endettement augmenter à la suite de la hausse des droits de scolarité.

Les étudiants les moins nantis seront pleinement compensés par des bourses d'études supplémentaires, d'un montant équivalent à la hausse des droits de scolarité.

Nous croyons au principe du droit à l'égalité des chances et à celui de la responsabilité de chacun dans la recherche de son épanouissement.

> J'annonce qu'à terme, 118 millions de dollars, soit plus du tiers de la hausse des droits de scolarité, seront retournés aux étudiants essentiellement sous forme de bourses.

En outre, les parents et les conjoints d'étudiants verront diminuer l'exigence de leur contribution prévue aux régimes de prêts et bourses. Cette aide répond à une demande de longue date des étudiants.

De plus, tous les étudiants universitaires continueront de bénéficier du crédit d'impôt du Québec pour les droits de scolarité. La hausse des droits de scolarité sera en partie compensée par cette aide fiscale.

■ Améliorer la performance des universités

La mise en place d'ententes de partenariat entre le gouvernement et les universités permettra de s'assurer que les revenus supplémentaires se traduisent en une performance améliorée.

Bénéficiant d'un cadre financier prévisible sur six ans, les universités seront assujetties à une reddition de comptes des plus transparentes.

Les universités seront tenues de respecter des cibles de performance préétablies au niveau de la qualité de la formation, des services aux étudiants, du taux de diplomation et de l'intensification de leurs activités de recherche.

Les universités devront aussi respecter des cibles de performance en matière de saine gestion et de remboursement de leurs déficits de fonctionnement.

> Afin d'associer la contribution gouvernementale additionnelle à ces objectifs, j'annonce la création du Fonds pour l'excellence et la performance universitaires, qui sera annuellement doté d'une somme atteignant 160 millions de dollars en 2016-2017 et par la suite.

■ Le Centre hospitalier universitaire vétérinaire, une institution unique

La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal est la seule faculté vétérinaire au Québec, l'une des cinq du genre au Canada et la seule école de médecine vétérinaire francophone en Amérique. Elle a formé une bonne partie des plus de 2 000 vétérinaires qui exercent au Québec. Grâce à son Centre hospitalier universitaire vétérinaire, elle joue un rôle primordial dans le maintien de la santé animale, de la santé publique et de la prospérité du secteur agroalimentaire québécois. Elle est en outre un élément essentiel de la technopole agroalimentaire de Saint-Hyacinthe.

> J'annonce l'octroi au Centre hospitalier universitaire vétérinaire d'un financement supplémentaire de 2,8 millions de dollars en 2011-2012 et de 3,5 millions de dollars par année par la suite.

Ce financement permettra de combler son déficit d'exploitation, d'assurer la qualité de l'enseignement professionnel qui y est offert et de soutenir sa croissance.

MISER SUR LA PARTICIPATION DE TOUS

D'ici cinq ans, le marché du travail québécois devra combler 740 000 postes. La majorité de ces postes seront libérés par des Québécois qui partiront à la retraite. Nous devons tout mettre en œuvre pour combler ces postes, que ce soit par une formation scolaire adaptée et de bonne qualité, ou par des incitatifs pour prolonger la vie active des travailleurs expérimentés.

Les gens arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite plus en santé et plus en forme que les générations précédentes. Si les conditions s'y prêtaient, plusieurs souhaiteraient demeurer sur le marché du travail plus longtemps.

❑ Bénéficier des compétences des travailleurs expérimentés

Dans le dernier budget, nous avons annoncé la création de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés. Présidée par M. Gilles Demers, la Commission doit proposer au gouvernement des stratégies qui accroîtront la participation de ces travailleurs au marché du travail. Son rapport final est attendu avant la fin de l'année. Ce rapport sera l'occasion d'une réflexion en profondeur sur le lien changeant entre le cycle de carrière et le cycle de vie.

Nous pouvons toutefois poser dès maintenant des gestes qui motiveront les travailleurs expérimentés à demeurer en emploi.

> J'annonce la mise en place graduelle d'un crédit d'impôt pour les travailleurs de 65 ans ou plus, et ce, à compter du 1er janvier 2012.

Ce crédit s'appliquera à la portion du revenu de travail de 10 000 $ au-delà d'un premier gain de 5 000 $ par année. Il bénéficiera à plus de 100 000 travailleurs. À terme, il représentera un coût de 120 millions de dollars pour le gouvernement. Les travailleurs récupéreront un montant pouvant atteindre 1 504 $ par année. La mise en place de ce nouvel avantage fiscal fait suite à l'engagement du premier ministre dans son discours inaugural.

Le savoir-faire des travailleurs expérimentés contribuera de façon notable à la croissance économique des prochaines années.

❑ Assurer un niveau de revenu adéquat à la retraite

Même si nous voulons inciter les travailleurs expérimentés à rester sur le marché du travail, il n'en reste pas moins qu'ils auront droit à une retraite bien méritée.

Les Québécois bénéficient d'un système de revenu de retraite parmi les plus performants au monde. Au cours des trente dernières années, le taux de faible revenu des personnes de 65 ans ou plus au Québec est passé de 33 % à 9 %.

Fondé sur des régimes obligatoires et volontaires, le système de revenu de retraite offre une grande flexibilité aux Québécois.

Malgré ses forces, le système de retraite des Québécois a des défis à relever. D'une part, il faut assurer la pérennité du Régime de rentes. D'autre part, il faut inciter les Québécois à épargner davantage afin qu'ils s'assurent d'un revenu convenable à la retraite.

■ Le financement à long terme du Régime de rentes du Québec

Le Régime de rentes du Québec existe depuis 1966. Ancré dans nos traditions depuis maintenant 45 ans, ce régime universel, obligatoire et contributif assure un revenu de base aux travailleurs qui quittent le marché du travail. Les contributions sont de l'épargne collective, et non une taxe ou un impôt.

Au cours des années, trois facteurs ont exercé des pressions sur la viabilité du régime.

Tout d'abord, l'allongement de la vie. En 1966, un Québécois de 65 ans pouvait espérer vivre en moyenne jusqu'à 78 ans. Aujourd'hui, il peut espérer vivre jusqu'à 83 ans. En 2020, son espérance de vie sera de 85 ans. Par rapport à celle du retraité de 1966, sa retraite sera donc plus longue de sept ans.

Deuxièmement, les Québécois d'aujourd'hui prennent leur retraite plus tôt qu'auparavant.

Et troisièmement, le Régime de rentes a connu des rendements plus faibles lors de la récente crise financière.

Ces trois phénomènes ne sont pas uniques au Québec. Partout les régimes de retraite subissent des pressions sur leur financement. Plusieurs pays, notamment en Europe, ont augmenté l'âge minimal de la retraite pour faire face à cette situation. Au Québec, nous n'en sommes pas là, mais nous devons intervenir afin d'assurer la pérennité du Régime de rentes.

Dans un souci d'équité intergénérationnelle, les travailleurs doivent épargner davantage. Des hausses de contributions sont nécessaires pour garantir le financement à long terme du Régime de rentes du Québec. Elles permettront de maintenir le niveau de vie des futurs retraités et de limiter l'impact du vieillissement de la population sur les prochaines générations.

> J'annonce qu'à compter du 1er janvier 2012, le taux de cotisation du Régime de rentes du Québec augmentera de 0,15 point de pourcentage par an durant six ans.

Si les prochaines évaluations actuarielles concluent à une amélioration du financement du régime, les hausses de cotisations seront revues à la baisse.

Il faut aussi assurer la stabilité à long terme du régime.

J'annonce la mise en place d'un mécanisme d'ajustement automatique du taux de cotisation qui s'appliquera à compter de 2018.

Le gouvernement pourra cependant suspendre cet ajustement s'il le juge approprié et proposer des mesures alternatives.

L'âge de la retraite a une influence déterminante sur les coûts du Régime. Les travailleurs peuvent choisir de recevoir des prestations dès l'âge de 60 ans, ou au contraire reporter ce moment jusqu'à 70 ans. Ces choix entraînent respectivement des réductions et des majorations de la rente mensuelle.

J'annonce qu'à compter du 1er janvier 2013, la majoration mensuelle accordée sur les rentes demandées après 65 ans sera bonifiée de 0,5 % à 0,7 %.

Ces bonifications visent à inciter les travailleurs expérimentés à demeurer sur le marché du travail.

Dans le même esprit, j'annonce qu'à compter du 1er janvier 2014, la réduction mensuelle des prestations du Régime de rentes du Québec demandées avant 65 ans passera graduellement de 0,5 % à 0,6 % sur trois ans.

Cet ajustement sera proportionnel au montant de la rente afin de protéger les travailleurs à plus faible revenu.

Ces dernières modifications feront en sorte que les facteurs d'ajustement seront similaires à ceux applicables dans le Régime de pensions du Canada.

Pour donner suite à la consultation publique tenue en 2009 sur le Régime de rentes, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale annoncera prochainement d'autres mesures, notamment l'élimination de l'obligation d'avoir cessé de travailler pour pouvoir recevoir sa rente du Régime de rentes du Québec dès 60 ans et la bonification du montant de la rente d'orphelin.

■ Un nouvel outil pour encourager l'épargne : les Régimes volontaires d'épargne-retraite

L'autre préoccupation en matière de retraite est de nous assurer que chacun, une fois venu le moment de la retraite, aura un niveau de revenu adéquat.

Le Régime de rentes du Québec est un régime de base. Il assure un revenu minimal. Si les Québécois souhaitent maintenir leur niveau de vie à la retraite, il est essentiel qu'ils épargnent davantage. Chacun est responsable des ressources financières qu'il aura à sa disposition une fois qu'il aura quitté le marché du travail.

Cet enjeu concerne au premier chef les Québécois de la classe moyenne qui ne bénéficient pas de régimes collectifs offerts par leur employeur. Ceux-là ne peuvent compter que sur les régimes publics et sur leur patrimoine personnel, dans leur REER ou hors REER. Nous mettrons à leur disposition un nouvel instrument qui leur facilitera l'épargne en vue de leur retraite.

> J'annonce que le gouvernement apportera des ajustements législatifs et réglementaires qui permettront le développement de nouveaux régimes volontaires d'épargne-retraite.

Ces régimes, que le gouvernement fédéral appelle Régimes de pension agréés collectifs, ou RPAC, seront gérés collectivement par des institutions du secteur financier, telles les compagnies d'assurance. Ils seront accessibles à tous et transférables. Chaque employeur aura l'obligation d'offrir le régime, sans pour autant être obligé d'y cotiser. Les employés qui ne bénéficient pas d'un régime collectif seront inscrits automatiquement, mais pourront se retirer de façon volontaire. Chaque Québécois qui a des revenus de travail, y compris comme travailleur autonome, aura bientôt accès à un régime individuel d'épargne pour la retraite, géré collectivement et à peu de frais.

Le gouvernement du Québec poursuivra ses travaux en collaboration avec le gouvernement fédéral et les autres provinces canadiennes afin de développer un cadre harmonisé. Ces dispositions permettront de développer des régimes à grande échelle, de façon à réduire les frais de gestion. Le cadre harmonisé facilitera également la mobilité de la main-d'œuvre.

Je souhaite à cet égard que le gouvernement fédéral annonce, dès son budget du 22 mars prochain, les modifications aux lois fiscales nécessaires à la mise en place de ces nouveaux régimes.

Par ailleurs, des consultations sont prévues en cours d'année afin de s'assurer que les règles d'application au Québec répondront aux besoins des Québécois.

3. SAISIR LES OCCASIONS

Notre avenir économique est lié à notre volonté et à notre capacité à saisir les occasions. Les mutations de l'économie mondiale représentent des défis et surtout de nouvelles occasions.

À cet égard, il importe de mieux appuyer l'exportation, de stimuler l'entrepreneuriat, d'intensifier la présence des technologies numériques dans l'économie et de consolider nos infrastructures publiques, facteurs de productivité.

DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES MARCHÉS D'EXPORTATION

D'abord, les exportations. Celles-ci représentent plus de 40 % de notre PIB, ce qui en fait un des principaux leviers de notre économie. Les États-Unis et le reste du Canada figurent en tête de liste de nos partenaires commerciaux.

Le Québec doit toutefois chercher à profiter des occasions qui se présentent dans les pays émergents, notamment ceux constituant le BRIC, soit le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.

La qualité de nos travailleurs et nos produits à faible empreinte carbone donnent à nos produits une valeur ajoutée de plus en plus recherchée sur les marchés d'exportation. Qu'il soit apposé sur un orgue Casavant ou un simulateur de vol CAE, le label « fabriqué au Québec » est apprécié dans le monde. Nous faisons en sorte qu'il le soit toujours davantage et devienne un emblème de notre réussite et de notre fierté.

> J'annonce la création d'Exportation Québec et du Programme exportation.

Le Programme exportation regroupera les aides à l'exportation actuellement offertes par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. L'enveloppe budgétaire consacrée au soutien à l'exportation sera plus que doublée, ce qui représentera une bonification de 40 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Grâce à cette initiative, les entreprises qui souhaitent exporter auront accès à un outil d'aide plus flexible et plus efficace.

Exportation Québec sera le guichet unique pour l'offre de services du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation aux exportateurs québécois. Cette unité utilisera les sommes additionnelles allouées au Programme exportation, notamment pour accentuer la présence du Québec à l'étranger. Elle aura le mandat de faciliter l'accès aux aides gouvernementales, de créer des occasions d'affaires et d'accroître la présence du Québec dans les événements commerciaux.

Par ailleurs, considérant l'importance grandissante des pays du BRIC dans les échanges commerciaux internationaux, nous ouvrirons un nouveau bureau du Québec en Russie et nous renforcerons les représentations québécoises au Brésil, en Inde et en Chine.

ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT ET LA RELÈVE

Lors de la Rencontre économique tenue à Lévis en janvier 2010, le premier ministre nous a confié, au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et à moi-même, le mandat de mettre en place les conditions favorables à l'entrepreneuriat.

La performance économique du Québec repose, en grande partie, sur la vivacité de l'entrepreneuriat et de la relève. Le Québec doit miser sur les entrepreneurs d'expérience et sur les jeunes qui ont des idées nouvelles et des projets d'entreprises à concrétiser.

Nous allons favoriser la créativité, le leadership et le goût du risque afin que plus de Québécois se lancent en affaires. Les nouvelles entreprises favorisent l'emploi, l'innovation et la vitalité économique. Comme le premier ministre le mentionnait dans son discours inaugural : « Le Québec a besoin que les bonnes idées des Québécois deviennent de bonnes entreprises. »

Les besoins des entreprises changent au fil de leur cycle de vie. Au Québec, les bonnes entreprises ont un accès adéquat au capital de risque, au financement bancaire et au financement boursier pour appuyer leur croissance. Il est toutefois deux phases de leur cycle vital qui auraient avantage à être renforcées. Il s'agit de la naissance et de la relève.

❑ Accompagner les nouveaux entrepreneurs

Pour se lancer en affaires, les nouveaux entrepreneurs ont besoin de capitaux qu'ils ont de la difficulté à trouver. Famille et amis ne suffisent pas toujours à avancer les sommes requises.

Ceux qu'on appelle les anges investisseurs sont des acteurs clés dans l'amorçage et le démarrage d'entreprises. Ils interviennent très tôt, avant les spécialistes du capital de risque. Ils détectent les projets prometteurs et contribuent à leur succès en y investissant de leurs fonds, mais aussi en étant les mentors des jeunes entrepreneurs. Si ces anges investisseurs sont bien établis aux États-Unis, ils sont moins actifs ici. Le développement de cette forme de soutien doit être stimulé.

J'annonce la mise en place du fonds Capital Anges Québec.

Une mise de fonds de 20 millions de dollars proviendra du gouvernement du Québec par l'intermédiaire d'Investissement Québec. De plus, des investissements d'un montant total de 10 millions de dollars en provenance des anges

investisseurs seront appariés à la mise de fonds. Les sommes disponibles pour les entreprises totaliseront donc 30 millions de dollars.

Le fonds Capital Anges Québec permettra des investissements dans des entreprises en amorçage ou en démarrage, principalement dans les secteurs des technologies de l'information et des technologies industrielles.

❑ Assurer la relève entrepreneuriale

À l'autre extrémité du cycle vital de l'entreprise se pose l'enjeu de la relève. Les entrepreneurs investissent argent, temps et efforts dans leurs entreprises. Arrive inévitablement le moment où il faut passer le flambeau.

Actuellement, la situation de la relève entrepreneuriale au Québec est préoccupante. On prévoit que près de 55 000 entrepreneurs prendront leur retraite d'ici 2018.

Il faut appuyer les jeunes désireux et capables de prendre le relais.

> J'annonce la création du Fonds Relève Québec, doté de 50 millions de dollars.

Le Fonds Relève Québec offrira des prêts à conditions avantageuses aux repreneurs québécois lors du transfert d'entreprise afin de financer une partie de leur mise de fonds.

Plusieurs partenaires participeront au financement de ce fonds. La contribution du gouvernement qui sera confiée à Investissement Québec s'élèvera à 20 millions de dollars. La capitalisation sera complétée par des contributions de 10 millions de dollars chacune du Fonds de solidarité FTQ, de Capital régional et coopératif Desjardins et de Fondaction.

Toujours pour faciliter la relève, nous porterons de 1 à 1,25 milliard de dollars le plafond de capitalisation de Capital régional et coopératif Desjardins, qui pourra ainsi investir davantage dans des PME québécoises. Nous ajouterons 10 millions de dollars à l'enveloppe mise à la disposition des fonds locaux d'investissement.

***

Il s'agit là d'un premier volet d'actions destinées à stimuler la fibre entrepreneuriale des Québécois. Mon collègue, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dévoilera prochainement la Stratégie de l'entrepreneuriat pour laquelle il a mené des consultations partout au Québec au cours des derniers mois.

POURSUIVRE LE VIRAGE NUMÉRIQUE DU QUÉBEC

Le Québec est sur la bonne voie en matière de productivité. Des progrès ont été réalisés, mais nous devons encore faire mieux. Nous devons miser, entre autres, sur la formation universitaire, qui fait partie des engagements importants de ce budget.

Les nouvelles technologies, telles les technologies de l'information, sont également un facteur déterminant de l'amélioration de la productivité.

Au cours des dernières années, l'utilisation des technologies numériques a connu une croissance fulgurante. Plusieurs sphères d'activité ont été touchées par ces innovations, notamment la santé et l'éducation.

La performance de l'économie québécoise et la compétitivité de ses entreprises ne peuvent connaître une croissance optimale sans tenir compte de cette nouvelle réalité et des possibilités immenses qu'elle offre. Toutefois, au Québec, les infrastructures actuelles risquent fort de ne plus être en mesure de fournir le niveau et la qualité de services requis d'ici quelques années.

L'accès aux services Internet à haut débit pour chaque citoyen, communauté et entreprise, représente un défi que le Québec doit relever s'il souhaite réussir son virage numérique, en complétant cette exceptionnelle infrastructure de transport et d'échanges du savoir et des services.

> J'annonce que le Québec consacrera 900 millions de dollars sur dix ans pour mettre en œuvre une stratégie de l'économie numérique et accroître la capacité des infrastructures actuelles tout en augmentant l'étendue du réseau.

La stratégie aura pour objectif d'améliorer la capacité des citoyens et des entreprises à tirer pleinement avantage des possibilités offertes par les technologies numériques. Elle aura comme priorité d'assurer l'accès au service haut débit à un coût abordable sur tout le territoire québécois, et ce, d'ici 2020.

Cette stratégie contribuera également à l'innovation et à la commercialisation des produits numériques créés au Québec.

Ma collègue, la présidente du Conseil du trésor, précisera ultérieurement les détails de la stratégie de l'économie numérique.

CONSOLIDER LE RÔLE DE LA MÉTROPOLE DANS LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le secteur financier a une importance majeure dans l'économie québécoise, particulièrement pour notre métropole.

La Bourse de Montréal contribue de façon significative au dynamisme de ce secteur. Elle est devenue un chef de file dans le marché des instruments dérivés. Sa fusion avec la Bourse de Toronto en 2008, pour former le Groupe TMX, aurait pu fragiliser son leadership. Au contraire, elle a depuis renforcé sa position privilégiée au Canada à l'égard des instruments dérivés.

Récemment, un autre projet de regroupement a été annoncé, soit celui du Groupe TMX avec la Bourse de Londres. Si la transaction proposée se concrétise, elle s'intégrera dans un contexte mondial de consolidation des places boursières. Elle soulève des enjeux importants pour l'économie du Québec.

Nous avons annoncé, au dernier budget, notre soutien pour la mise en place d'une grappe de l'industrie des services financiers. Finance Montréal, la grappe financière du Québec, a vu le jour l'automne dernier. Elle a immédiatement fait du développement des instruments dérivés un chantier prioritaire.

> J'annonce la création de l'Institut de la finance structurée et des instruments dérivés de Montréal.

Sous le leadership de HEC Montréal et en collaboration avec Finance Montréal, l'Autorité des marchés financiers, le ministère des Finances et le milieu universitaire, cet institut permettra de consolider la place privilégiée de Montréal en matière d'instruments dérivés. Il agira comme centre de formation et de recherche universitaire en matière de produits financiers structurés. Il contribuera au rayonnement de Montréal comme place financière.

Avec la contribution des différents partenaires, l'Institut bénéficiera d'investissements qui totaliseront 15 millions de dollars sur dix ans.

Par ailleurs, la Bourse de Montréal est présentement dans une situation très avantageuse pour profiter d'une occasion d'affaires importante qui se profile : la compensation des instruments dérivés hors Bourse, un marché près de dix fois plus important que son marché actuel.

> J'annonce la création d'un groupe de travail sur la compensation des instruments dérivés transigés hors Bourse. Il aura pour mandat d'établir les conditions nécessaires pour qu'une éventuelle chambre canadienne de compensation des dérivés hors Bourse s'établisse à Montréal.

Ce groupe de travail sera composé de représentants de Finance Montréal, de l'Autorité des marchés financiers, de la Bourse de Montréal et du ministère des Finances. Le groupe devra me faire rapport à l'été 2011.

FINANCER ADÉQUATEMENT NOS INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Monsieur le Président, le réseau routier, les voies navigables, les ports, les aéroports, les réseaux d'aqueduc – ce qu'on appelle le capital public – sont des facteurs de productivité et de qualité de vie. On s'en rend bien compte lorsque leur qualité se détériore.

Sous l'ère de Jean Lesage, le Québec a effectué d'importants investissements publics dans un contexte où les gouvernements étaient peu endettés et bénéficiaient d'une importante marge de manœuvre financière.

Mais depuis, le stock de capital public en pourcentage du PIB réel a fortement diminué. Après s'être maintenu à 35 % du PIB réel durant la décennie 1960, le ratio a atteint un creux de 22,5 % en 2002. Une telle situation est également observée au Canada.

Notre Plan québécois des infrastructures a lancé le rattrapage nécessaire. Le stock d'infrastructures retrouvera en 2018 le ratio d'environ 30 % qui prévalait au début des années 1980. Ce rétablissement accroîtra le potentiel de croissance du Québec et la qualité de vie des Québécois.

La reprise économique étant bien engagée, nous devons continuer de contrôler la dette publique. Il convient donc d'amorcer la transition d'un rythme de rattrapage vers un rythme de croisière approprié. Ainsi, nous atteindrons nos objectifs en matière de dette.

> J'annonce qu'à compter de 2012-2013, le gouvernement réduira progressivement ses investissements en infrastructures pour que ceux-ci soient ramenés à un niveau annuel de 1,7 % du PIB en 2021-2022.

Ce rythme assurera une croissance adéquate du stock de capital public, compatible avec la croissance économique et la création de richesse, tout en permettant de compléter les grands chantiers amorcés, d'investir dans le maintien des actifs et de résorber d'ici douze ans le déficit d'entretien.

4. CONSOLIDER NOS OUTILS DE SOLIDARITÉ

Le Québec est une société où les valeurs humaines sont importantes. Nous tentons sans cesse d'améliorer la qualité de vie des Québécois, particulièrement celle des familles et des aînés, et de lutter contre la pauvreté.

Cette solidarité s'étend aux générations qui nous suivront. Aussi, le gouvernement du Québec est un leader mondial en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Nous continuons de consolider cette position en poursuivant la mise en œuvre de mesures novatrices.

Malgré le difficile contexte budgétaire actuel, il est important de poursuivre nos efforts. Nous le faisons à la hauteur de nos moyens.

❑ Assurer un financement stable de la santé

Depuis l'instauration de l'assurance-hospitalisation, il y a cinquante ans, notre système de santé est devenu une expression de notre solidarité et de notre engagement social.

Dans le budget 2010-2011, nous nous sommes engagés à assurer un financement stable du système de santé en contrepartie d'initiatives de performance par le réseau, car il y aura toujours place à l'amélioration.

C'est dans cette optique que mon collègue, le ministre de la Santé et des Services sociaux, a déposé le mois dernier la première édition des *Comptes de la santé*. Ce document jette sur notre système de santé une lumière qui éclairera le débat.

La mise en place de la contribution santé, dont les revenus sont versés dans le Fonds de financement pour les établissements de santé et de services sociaux, le FINESSS, assure au financement du système de santé une croissance annuelle de 5 % jusqu'en 2013-2014.

Doté d'une enveloppe de 575 millions de dollars pour 2011-2012, ce fonds soutient des actions qui améliorent l'accès en chirurgie, la performance des hôpitaux et le déploiement de groupes de médecine familiale.

Le FINESSS permettra la mise en œuvre du Plan d'investissements pour les personnes âgées, afin de leur fournir des services intégrés de soins à domicile et d'améliorer leur qualité de vie.

APPUYER LES FAMILLES ET LES AÎNÉS

❑ Bonifier la politique familiale du Québec

Au début des années 1960, le gouvernement du Québec versait ses premières allocations aux parents québécois. Depuis, le gouvernement a graduellement développé un ensemble de mesures qui font du Québec un chef de file nord-américain en matière de politique familiale.

Aujourd'hui, nous investissons des sommes considérables pour soutenir les familles. Nous y avons consacré 6,7 milliards de dollars au cours de l'exercice qui s'achève. C'est 63 % de plus qu'en 2003. C'est unique au Canada.

Ces investissements ont porté leurs fruits : le taux de fécondité des Québécoises s'est accru de 16 % de 2002 à 2009. Il atteint aujourd'hui un niveau qu'on n'avait pas vu depuis plus de trente ans, alors que les femmes participent davantage au marché du travail.

Nos politiques familiales ont l'impact souhaité sur les familles et sur l'économie. Celui-ci justifie la poursuite des efforts du gouvernement pour appuyer les familles.

> J'annonce qu'à compter de 2012-2013, nous créerons graduellement 15 000 nouvelles places de garde à contribution réduite.

Ces nouvelles places seront créées à un rythme qui respecte le cadre financier du gouvernement. Elles seront complétées d'ici 2015-2016, moyennant un investissement total de 558 millions de dollars. Si la situation le permet, le calendrier de déploiement des nouvelles places de garde sera accéléré. À terme, elles porteront à 235 000 le nombre de places à contribution réduite.

Ma collègue, la ministre de la Famille, explorera avec ses partenaires différentes pistes pour accélérer la création de ces nouvelles places. Elle étudiera de nouvelles solutions moins coûteuses et optimisera les ressources déjà existantes. Le gouvernement s'engage à réinvestir les économies ainsi dégagées dans le développement plus rapide de places en services de garde de qualité.

Les familles d'aujourd'hui sont différentes de celles d'il y a cinquante ans. Dans la grande majorité des cas, les deux parents travaillent et il y a davantage de familles monoparentales. Les parents qui travaillent à plein temps ont souvent le sentiment de manquer de temps pour vaquer à toutes leurs occupations.

Les organismes communautaires Famille ont pour mission la valorisation du rôle parental. Ils offrent aux parents différentes activités de sensibilisation et de soutien; ils les accompagnent dans la recherche de solutions à leurs problèmes. Chaque année, quelque 270 organismes rejoignent plus de 90 000 familles québécoises.

J'annonce des investissements additionnels de 1 million de dollars par année pour une période de trois ans afin d'encourager davantage l'action des organismes communautaires Famille.

Dès cette année, ces montants supplémentaires accorderont du financement, notamment à des organismes actuellement reconnus.

❑ Répondre aux besoins de proximité des aînés

Nous avons un devoir de respect envers nos aînés. Nous sommes à l'écoute de leurs besoins. Leur place grandissante dans la société nécessite des adaptations.

Depuis le budget 2007-2008, le gouvernement a effectué des investissements totalisant 2,2 milliards de dollars pour accroître le revenu disponible des aînés, favoriser leur maintien à domicile et mieux soutenir leurs aidants naturels. Nous devons adapter nos interventions pour qu'une vie plus longue soit aussi plus belle et plus épanouie.

■ Offrir un répit aux aidants naturels

Avec le vieillissement de la population, la contribution des aidants naturels va gagner en importance. Grâce à ces personnes, des Québécois ayant des problèmes de santé ou des limitations significatives peuvent rester plus longtemps à domicile.

En plus de dispenser des soins à un proche jour après jour, les aidants naturels doivent concilier à leurs tâches d'aidants leur travail et leurs propres besoins de santé. Les aidants ont besoin d'aide.

Des mesures déjà en place reconnaissent le dévouement des aidants et leur besoin de répit. Toutefois, les conjoints des personnes aidées n'y ont pas droit, non plus que les aidants qui cohabitent dans le logement de la personne aidée. Les besoins de répit de ces aidants n'en sont pas moins réels.

J'annonce que le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels sera élargi aux aidants naturels d'un conjoint âgé de 70 ans ou plus atteint d'une incapacité physique ou mentale, de même qu'aux aidants naturels cohabitant dans le logement du proche aidé.

Cette bonification bénéficiera à plus de 17 000 aidants natureis. Elle représente un nouvel investissement de 11,5 millions de dollars en 2011.

■ Vieillir chez soi, vieillir actif

Afin de faciliter le vieillissement actif des aînés, nous avons mis en place le programme Municipalité amie des aînés.

Ce programme prévoit un soutien financier pour la réalisation de projets d'infrastructures ou d'aménagements urbains répondant aux besoins des aînés. Il les aidera à vieillir activement, par exemple en offrant un service de transport bénévole ou en construisant des passages piétonniers adaptés à divers types de limitations physiques.

Le budget 2009-2010 a prévu des investissements de 1 million de dollars qui ont permis à près de 180 municipalités de s'engager dans cette démarche. C'est une merveilleuse idée qu'il faut propager.

> J'annonce que pour les cinq prochaines années, nous doublons la somme allouée à la démarche Municipalité amie des aînés.

Les aînés sont parfois isolés et, de ce fait, vulnérables. Certains ont de la difficulté à s'informer sur les programmes et services gouvernementaux qui leur sont destinés.

Les carrefours d'information pour les aînés ont été mis sur pied pour les accompagner. Des bénévoles se déplacent dans différents milieux pour rejoindre les aînés et leur offrir un service gratuit et personnalisé. Ce service mérite d'être déployé dans toutes les régions.

> À cette fin, j'annonce que de 2011-2012 à 2013-2014, nous consacrerons 2,1 millions de dollars aux carrefours d'information pour les aînés.

Les besoins de proximité des aînés passent également par les rapprochements intergénérationnels. Les maisons des grands-parents sont des organismes communautaires qui favorisent ces rapprochements et combattent la solitude et l'isolement.

Elles valorisent le rôle des aînés et celui des jeunes par des activités telles que l'aide aux devoirs et les cuisines collectives. Présentement, on compte six maisons des grands-parents au Québec. Au cours des trois prochaines années, nous consacrerons près de 1 million de dollars supplémentaires à ces organismes.

***

À un moment de leur vie, certains aînés doivent être dirigés vers des centres d'hébergement de soins de longue durée. S'ils sont locataires, ils doivent quitter leur logement et payer les trois mois de loyer suivant la résiliation du bail, en plus de leurs nouveaux frais d'hébergement. Cette charge peut s'avérer onéreuse.

Une déduction d'un montant de 325 $ par mois est déjà accordée aux aînés à faible revenu admis dans un CHSLD. Ce montant les aide à supporter les coûts transitoires de logement. Or, le loyer moyen est de 650 $.

> J'annonce qu'à compter du 1er juillet prochain, la déduction sera portée à 650 $ par mois pour les aînés, le double de ce qu'elle est actuellement.

Les investissements à l'égard des aînés dans le présent budget, y compris le crédit d'impôt pour les travailleurs expérimentés et le Plan d'investissement pour les personnes âgées, totaliseront près de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans.

POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

❑ Bonifier l'offre de logements sociaux et communautaires

Depuis 2003, le gouvernement a annoncé la construction de 17 000 logements sociaux, communautaires et abordables, portant leur nombre total à 30 000. Nous avons annoncé des investissements totalisant plus de 1,7 milliard de dollars.

Plus de familles dans le besoin peuvent maintenant bénéficier de logements convenables et fonctionnels. Nous pouvons être fiers des résultats obtenus, mais nous n'entendons pas en rester là.

> J'annonce que la construction de 2 000 logements sociaux et communautaires supplémentaires est prévue dans le budget 2011-2012, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Ces logements nécessiteront des investissements de 140 millions de dollars. Ils n'incluent pas les logements qui seront annoncés dans le cadre du Plan Nord.

Sans faire aujourd'hui d'annonce pour les années subséquentes, nous avons l'intention de poursuivre le programme de construction de logements sociaux et communautaires. À la suite de plusieurs commentaires, nous croyons que l'ingénierie financière des investissements dans le logement social et communautaire peut être améliorée.

En collaboration avec le ministère des Finances, la Société d'habitation du Québec étudiera de nouvelles approches qui pourraient permettre d'améliorer le financement de l'habitation communautaire. Ces travaux se feront en consultation avec les partenaires du milieu, notamment les entreprises d'économie sociale.

L'objectif est de faire en sorte que nos ressources financières permettent la construction de plus de logements sociaux et communautaires.

■ Amélioration du programme Allocation-logement

Malgré la disponibilité grandissante des logements sociaux et communautaires, le loyer représente souvent une part importante du budget des familles à faible revenu. Les ménages dont le chef est âgé de 55 ans ou plus peuvent obtenir une aide financière du programme Allocation-logement. Annuellement, environ 110 000 ménages en bénéficient.

> J'annonce que l'âge d'admissibilité à ce programme sera abaissé de 55 à 50 ans sur une période de cinq ans, pour les personnes seules et les couples sans enfants.

Cette bonification s'amorcera le 1er octobre 2011. À terme, elle représentera une dépense supplémentaire de 11,4 millions de dollars par an. Environ 17 000 ménages additionnels pourront bénéficier du programme Allocation-logement.

❑ Maintenir l'accès aux entreprises d'économie sociale

Les entreprises d'économie sociale sont devenues une marque distinctive de la société québécoise. Elles offrent des services d'aide domestique et se consacrent au bien-être de leurs communautés.

Depuis 1997, les ménages à faible revenu et les personnes âgées peuvent bénéficier d'un programme d'exonération financière pour les services à domicile. Ces services sont offerts par des entreprises d'économie sociale reconnues. Ce programme contribue à accroître la qualité de vie des bénéficiaires et à prolonger leur autonomie à domicile. Ces services sont présentement offerts à 50 000 usagers des entreprises d'économie sociale reconnues.

> J'annonce que ce programme sera enrichi de 4 millions de dollars par année.

CHOISIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Président, la solidarité s'étend aux générations futures. Nous sommes fiduciaires de leur environnement. Le Québec assume un leadership reconnu à cet égard. Nous avons l'ambition de voir le Québec réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à leur niveau de 1990 – l'objectif le plus ambitieux en Amérique du Nord.

Cette vision se déploie dans le développement des technologies vertes, dans l'exportation de l'énergie propre, dans l'exploitation responsable des ressources naturelles et dans notre détermination à réduire notre dépendance au pétrole.

Lors de son discours inaugural, le premier ministre nous a fixé un objectif ambitieux : faire passer de 38 % à 32 % la part des énergies fossiles dans le bilan énergétique du Québec.

❑ Accélérer l'arrivée des véhicules électriques

Le Québec doit continuer d'exercer son leadership et miser sur ses atouts, comme la disponibilité, le prix concurrentiel et la fiabilité de son réseau hydroélectrique. Nous voulons maintenant faire profiter les Québécois de leur patrimoine hydroélectrique au chapitre du transport des personnes, en branchant leur véhicule sur nos barrages, nos éoliennes et nos hydroliennes.

Le secteur des transports est responsable de 43 % de nos émissions de gaz à effet de serre. L'utilisation des véhicules électriques est une solution pour réduire nos émissions. Le Québec dispose déjà d'un incitatif pour favoriser l'achat de ces véhicules : le crédit d'impôt pour l'acquisition ou la location d'un véhicule neuf écoénergétique.

Ce crédit est attrayant, mais l'acheteur doit attendre de longs mois avant de le toucher. Étant donné l'importance des sommes en jeu, il faut que l'aide financière lui parvienne plus rapidement.

> J'annonce le remplacement du crédit d'impôt remboursable pour les véhicules écoénergétiques en programme de rabais à l'achat ou à la location.

Le programme permettra à l'acquéreur d'un véhicule électrique ou électrique hybride rechargeable de bénéficier d'un rabais pouvant atteindre 8 000 $, dès 2012.

> J'annonce également que ce programme de rabais à l'achat contiendra un volet relatif à l'installation de bornes de recharge à domicile.

Une somme totale de 50 millions de dollars, prélevée à même le Fonds vert, sera consacrée à ces deux initiatives pour les cinq prochaines années.

Ma collègue, la vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dévoilera prochainement le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques, qui inclut les précédentes mesures.

❑ Développer la Route verte

Lancée en 1995, la Route verte s'étend sur près de 4 700 kilomètres, constituant l'itinéraire cyclable le plus long en Amérique du Nord. Née de la forte mobilisation de partenaires régionaux, la Route verte est devenue un attrait touristique reconnu. La société *National Geographic* la range parmi les dix plus belles routes cyclables au monde.

> J'annonce qu'un nouveau programme sera créé pour développer l'interconnexion des réseaux cyclables urbains avec ceux de la Route verte. De plus, le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte sera bonifié.

À ces fins, des crédits additionnels de 20 millions de dollars sur cinq ans seront octroyés au ministère des Transports.

❑ Favoriser le développement de l'éthanol-carburant

Le gouvernement annonçait dans sa Stratégie énergétique 2006-2015 son objectif de voir l'éthanol atteindre 5 % de l'ensemble des ventes d'essence en 2012.

> J'annonce la mise en place, jusqu'en 2018, d'un nouveau crédit d'impôt remboursable applicable à la production d'éthanol cellulosique de deuxième génération produit à partir de matières résiduelles industrielles et domestiques.

En parallèle, et jusqu'en 2015, nous faciliterons la transition vers l'utilisation de matières premières alternatives au maïs-grain chez les producteurs d'éthanol de première génération. Ces deux initiatives représentent un soutien additionnel à l'industrie de la production d'éthanol au Québec pouvant atteindre 7 millions de dollars.

❑ Mieux connaître les eaux souterraines

Le gouvernement a entrepris une évaluation des eaux souterraines du Québec sur un horizon de quinze ans.

> J'annonce un investissement additionnel de 5 millions de dollars sur trois ans, dans le but de poursuivre et d'améliorer l'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines.

5. L'ÉQUITÉ POUR LES CONTRIBUABLES, LES ÉPARGNANTS, LES PROVINCES

Monsieur le Président, j'aborde maintenant trois enjeux qui ont en commun l'équité : l'équité entre les contribuables, l'équité envers les épargnants, l'équité entre les provinces canadiennes.

INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

❑ Création de l'Agence du revenu le 1er avril 2011

Le gouvernement a fait de la lutte contre l'évasion fiscale un des grands volets de son plan de retour à l'équilibre budgétaire. La perception de tous les revenus de l'État est non seulement capitale pour rétablir l'équilibre budgétaire, elle est une question d'équité entre les contribuables. Ils exigent avec raison que tous paient leur dû.

Le plan comporte un objectif de récupération fiscale de 1,2 milliard de dollars en 2013-2014.

L'objectif de récupérer 320 millions de dollars en 2010-2011 était déjà très ambitieux. Mais nous sommes en voie de le réaliser.

Afin de faire mieux, l'an dernier j'ai annoncé la création de l'Agence du revenu du Québec. Celle-ci verra le jour le 1er avril. Elle sera financée par les revenus qu'elle percevra et elle bénéficiera de toute la souplesse nécessaire dans sa gestion pour atteindre les objectifs qui lui ont été fixés.

Elle sera assujettie à une entente de performance. À titre de ministre du Revenu, j'en serai imputable devant l'Assemblée nationale.

Déjà, nous sommes justifiés d'être optimistes quant à son efficacité.

> J'annonce que les cibles annuelles de récupération fiscale seront accrues de 150 millions de dollars cette année et de 200 millions de dollars par la suite, pour porter l'objectif à 1,4 milliard de dollars en 2013-2014.

❑ Nouvelles initiatives pour l'atteinte des cibles

Dans la poursuite de l'atteinte des cibles, non seulement nous intensifierons les mesures en place, mais nous réaliserons des interventions dans de nouveaux secteurs.

> J'annonce l'allocation de 5 millions de dollars au financement des travaux d'enquêteurs affectés à la lutte contre la contrebande de tabac et contre le travail au noir.

Nous poursuivons aussi nos efforts pour lutter plus efficacement contre le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction. Nos entreprises doivent évoluer dans un univers de saine concurrence. Nous renforcerons l'échange d'information et la concertation entre les partenaires directement impliqués dans cette lutte. Nous augmenterons les sanctions et les pénalités.

Depuis le 1er juin 2010, les ministères et organismes publics exigent des fournisseurs qui soumissionnent pour obtenir un contrat public de 25 000 $ et plus une attestation du ministère du Revenu.

> J'annonce que les dispositions législatives qui encadrent l'octroi des contrats publics de plus de 25 000 $ seront élargies aux soumissionnaires de l'ensemble du secteur public, incluant les sociétés d'État et les municipalités.
>
> J'annonce également que dorénavant, une attestation fiscale sera aussi exigée des sous-traitants des entrepreneurs ayant obtenu des contrats publics de construction visés par ces dispositions législatives.

UN SOUTIEN AUX MANDATS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Par ailleurs, la régulation des marchés financiers a notamment pour but que les épargnants du Québec soient traités équitablement par les institutions financières. Dans le contexte de la récente crise financière, l'Autorité des marchés financiers, l'AMF, a considérablement accru ses activités réglementaires et de surveillance. Elle doit participer activement à une meilleure harmonisation de la réglementation à l'échelle canadienne et internationale.

Elle doit en outre gérer un nombre important de dossiers d'enquêtes.

> J'annonce que l'AMF sera autorisée à augmenter ses effectifs dès 2011-2012 afin d'accroître ses interventions.

Ces nouvelles ressources permettront à l'AMF de renforcer la protection des épargnants québécois et de s'assurer que le cadre de réglementation et de surveillance au Québec respecte les normes internationales les plus sévères.

RÉGLER LES LITIGES AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Monsieur le Président, il y a un autre domaine dans lequel l'équité doit prévaloir. Il s'agit des relations financières entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Par exemple, il y a vingt ans, le Québec a pris la décision de se joindre au gouvernement fédéral pour réformer les taxes de vente au Canada.

Le Québec a donné l'exemple. Or, il reçoit actuellement du gouvernement fédéral le même traitement que les provinces qui, vingt ans plus tard, n'ont toujours rien fait pour harmoniser leur taxe de vente avec la TPS. Cette situation inéquitable doit être corrigée.

L'entente de principe que j'ai transmise à mon collègue fédéral le 22 février dernier, permettrait de conclure rapidement ce dossier.

Par ailleurs, les principaux transferts fédéraux aux provinces viendront à échéance en 2014. Les discussions entourant le renouvellement de ces transferts soulèvent des enjeux importants.

Notre gouvernement continuera de défendre les intérêts des Québécois dans le cadre de ces discussions, comme nous l'avons fait avec succès depuis 2003.

Pour davantage d'information sur ces questions, j'invite les membres de cette Assemblée, ainsi que l'ensemble de la population, à prendre connaissance du document *Le point sur les transferts fédéraux*, qui fait partie des documents accompagnant le budget que je dépose aujourd'hui.

6. CÉLÉBRER LA CULTURE QUÉBÉCOISE

J'aborde maintenant le sujet de la culture, qui me tient personnellement à cœur et qui est une priorité de tous les membres du gouvernement, peu importe leur domaine de responsabilité.

Il y a cinquante ans cette année, le premier ministre Jean Lesage créait le ministère des Affaires culturelles.

Depuis, ce ministère a joué un rôle déterminant dans l'épanouissement et l'affirmation de la culture québécoise. Tout au cours de l'année, le gouvernement organisera plusieurs événements pour souligner cet important anniversaire.

Dans le cadre de ces célébrations, la Place des Arts a d'ailleurs inauguré, le mois dernier, l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme en l'honneur de celui qui fut le premier titulaire du ministère des Affaires culturelles du Québec et député de Montréal-Outremont pendant de nombreuses années.

❑ Faire rayonner la culture québécoise sur la scène internationale

Notre culture s'est beaucoup affirmée au cours des cinquante dernières années. Son rayonnement s'est étendu à la planète entière.

De Denys Arcand à Denis Villeneuve, de Michel Tremblay à Robert Lepage ou Gilles Maheu, d'Édouard Lock à Marie Chouinard, d'Yves Beauchemin à Arlette Cousture, de Robert Charlebois à Ariane Moffat, de Leonard Cohen à Luc Plamondon, de Céline Dion à Cœur de Pirate, de Simple Plan à Arcade Fire, du Cirque du Soleil au Cirque Éloise, de l'OSM à Yannick Nézet-Séguin... il est devenu impossible de nommer tous les artistes québécois qui font leur marque sur la scène internationale, tellement ils sont nombreux. Voilà un signe de l'extraordinaire vitalité culturelle du Québec.

Nos artistes font rayonner notre culture et le Québec partout sur la planète. Nous allons continuer à appuyer les artistes québécois sur la scène internationale.

> J'annonce que nous accordons 3 millions de dollars additionnels sur trois ans au Conseil des arts et des lettres du Québec, pour soutenir la diffusion hors Québec des arts et des lettres.

Le développement des marchés internationaux représente des occasions d'affaires prometteuses pour nos entreprises culturelles. Toutefois, l'élaboration de projets d'envergure internationale nécessite des investissements importants.

J'annonce la création du Fonds Capital Culture Québec, un fonds de capital de risque doté de 100 millions de dollars pour les projets culturels d'envergure internationale, en partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ.

Ce fonds investira dans les projets des entreprises culturelles d'ici qui souhaitent se développer sur les marchés internationaux. Ses investissements viseront la rentabilité. La SODEC sera la mandataire du gouvernement.

❑ Encourager le virage numérique

La culture est un domaine où la technologie numérique devient incontournable. Le secteur culturel doit embrasser ce changement. À cette fin, nous mettons en place plusieurs mesures.

Les technologies numériques créent de formidables occasions pour le milieu culturel. Elles donnent aux créateurs un accès sans précédent au monde entier. Mais elles constituent un défi de taille. Il faut s'y préparer.

J'annonce que nous allons consacrer 2,4 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la numérisation des cinémas indépendants ayant 10 écrans ou moins, situés dans les petites localités.

J'annonce également l'allocation d'un total de 6,6 millions de dollars sur trois ans pour appuyer le virage numérique dans les domaines de la musique et des variétés, des arts et des lettres, de l'édition de livres ainsi que pour soutenir l'Institut national de l'image et du son.

Pour appuyer l'industrie culturelle et ses créateurs, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a confié le mandat à la SODEC et au Conseil des arts et des lettres du Québec d'élaborer des propositions sur l'incidence des technologies numériques dans le domaine des arts et des lettres. Le rapport final est attendu au cours de l'année 2011.

❑ Valoriser nos musées

Nos musées sont vivants et dynamiques. Sources inépuisables de découvertes, nous devons leur donner le soutien nécessaire à leur développement.

Le Musée des beaux-arts de Montréal contribue au rayonnement culturel et touristique de la métropole. Plusieurs des expositions qu'il conçoit et organise circulent ensuite à l'étranger. Il a amorcé récemment la construction d'un nouveau pavillon consacré à l'art canadien qui portera le nom de Pavillon Claire et Marc Bourgie, en reconnaissance de la grande générosité de leur famille qui a contribué à son financement.

J'annonce une contribution additionnelle de 6,4 millions de dollars au Musée des beaux-arts de Montréal afin de compléter la construction de ce nouveau pavillon.

Malgré l'exemple fourni par la famille Bourgie et par d'autres familles et entreprises, le Québec ne peut compter sur une culture du mécénat aussi développée que dans le reste de l'Amérique du Nord. Nous devons appuyer le développement d'une telle culture. Nous examinerons la possibilité de mettre sur pied des incitations fiscales destinées à favoriser davantage le mécénat et la philanthropie culturelle, en particulier sous forme de dons et de legs immobiliers.

***

Toutes les mesures contenues dans le présent budget sont exposées en détail dans le *Plan budgétaire*, qui en fait partie intégrante.

CONCLUSION

Monsieur le Président,

Ce budget est le budget des Québécois qui reconnaissent les défis et les contraintes, et qui les transcendent pour construire leur avenir plutôt que de l'attendre et de le subir.

Le Québec est une des nations riches et performantes du monde. Nous l'oublions trop facilement. Nous avons traversé la crise mieux que les autres pays développés, y compris nos plus proches partenaires.

Aujourd'hui, le Québec est au bon endroit au bon moment pour prendre une place de choix dans le nouvel ordre économique mondial.

Nous disposons d'un territoire vaste et riche de ressources. Nous allons concrétiser la mise en œuvre du Plan Nord, dans le respect de l'environnement et des communautés qui y vivent. Nous allons nous assurer de l'exploitation responsable de nos ressources naturelles. Tous les Québécois, ceux du Nord et ceux du Sud, ceux d'aujourd'hui et ceux de demain, retireront leur juste part des bénéfices qui en découlent.

Mais davantage encore, ce sont les Québécois eux-mêmes qui feront le succès du Québec. Notre population est instruite et qualifiée. Elle doit le devenir davantage. Elle est créative et innovante. Notre épanouissement économique et humain repose sur ces qualités. Développons-les.

Cette compétence, cette créativité, tirons-en le meilleur parti. Nos travailleurs d'expérience sont un atout incomparable. Motivons-les à rester actifs.

Appuyons nos entreprises exportatrices dans la conquête de nouveaux marchés. De concurrents redoutables, faisons des pays émergents nos clients et partenaires.

Stimulons chez les Québécois la fibre de l'entrepreneuriat. Continuons d'encourager l'investissement dans la productivité, notamment en accentuant l'intégration des technologies numériques.

Pour autant, restons solidaires de nos concitoyens vulnérables. Dans la mesure de nos moyens, développons des services de proximité, appuyons les familles, confortons les aînés et les plus démunis.

Assumons de façon responsable notre rôle de fiduciaires de l'environnement que nous léguerons à nos descendants.

Appuyons nos artistes et créateurs qui, ici et aux quatre coins du monde, expriment à la fois notre différence et notre fierté.

Voilà, Monsieur le Président, les défis que ce budget nous lance. Relevons-les avec confiance et enthousiasme.

Car le Québec a tout pour réussir.

Nous sommes au bon endroit au bon moment.

En terminant je propose, Monsieur le Président, que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Je vous remercie.

Gouvernement du Québec
Sommaire des opérations budgétaires consolidées
Année financière 2010-2011
(en millions de dollars)

	Résultats préliminaires
REVENUS BUDGÉTAIRES	
Revenus autonomes	46 925
Transferts fédéraux	15 451
Total	**62 376**
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	
Dépenses de programmes	– 59 819
Service de la dette	– 6 934
Total	**– 66 753**
RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES	1 209
Provision pour éventualités	– 300
DÉFICIT	**– 3 468**
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	– 732
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	**– 4 200**

Gouvernement du Québec
Sommaire des opérations budgétaires consolidées
Prévisions 2011-2012
(en millions de dollars)

REVENUS BUDGÉTAIRES	
Revenus autonomes	50 336
Transferts fédéraux	15 039
Total	**65 375**
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	
Dépenses de programmes	– 61 284
Service de la dette	– 7 794
Total	**– 69 078**
RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES	1 143
Provision pour éventualités	– 300
DÉFICIT	**– 2 860**
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	– 940
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	**– 3 800**

Gouvernement du Québec
Revenus budgétaires du fonds consolidé du revenu
Prévisions 2011-2012
(en millions de dollars)

REVENUS AUTONOMES	
Impôts sur les revenus et les biens	
Impôt sur le revenu des particuliers	18 786
Fonds des services de santé	6 047
Impôts des sociétés	3 885
	28 718
Taxes à la consommation	
Ventes au détail	13 728
Tabac	707
Boissons alcooliques	441
Autres	21
	14 897
Droits et permis	
Ressources naturelles	257
Autres	267
	524
Revenus divers	
Ventes de biens et services	314
Intérêts	550
Amendes, confiscations et recouvrements	543
	1 407
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	
Hydro-Québec	2 575
Loto-Québec	1 246
Société des alcools du Québec	940
Autres	29
	4 790
Total	**50 336**
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	
Péréquation	7 639
Paiement de protection	545
Transferts pour la santé	4 516
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 475
Autres programmes	864
Total	**15 039**
TOTAL DES REVENUS BUDGÉTAIRES	**65 375**

Gouvernement du Québec
Dépenses budgétaires du fonds consolidé du revenu
Prévisions 2011-2012
(en millions de dollars)

DÉPENSES DE PROGRAMMES	
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 762,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 068,4
Assemblée nationale	116,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 004,4
Conseil exécutif	368,8
Culture, Communications et Condition féminine	677,9
Développement durable, Environnement et Parcs	204,0
Développement économique, Innovation et Exportation	890,1
Éducation, Loisir et Sport	15 541,1
Emploi et Solidarité sociale	4 255,9
Famille et Aînés	2 386,9
Finances (excluant le service de la dette)	173,8
Immigration et Communautés culturelles	303,9
Justice	696,5
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	77,5
Relations internationales	111,7
Ressources naturelles et Faune	546,5
Santé et Services sociaux	29 140,5
Sécurité publique	1 162,9
Tourisme	138,6
Transports	848,6
Travail	32,0
Crédits périmés escomptés	– 225,0
Total	**61 284,0**
SERVICE DE LA DETTE	
Service de la dette directe	5 007,0
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 804,0
Intérêts au titre des avantages sociaux futurs	– 17,0
Total	**7 794,0**
TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES	**69 078,0**

Gouvernement du Québec
Opérations non budgétaires consolidées
Prévisions 2011-2012
(en millions de dollars)

PLACEMENTS, PRÊTS ET AVANCES	
Fonds consolidé du revenu	– 1 118
Entités consolidées	– 906
Total	**– 2 024**
IMMOBILISATIONS	
Fonds consolidé du revenu	
Investissement net	– 523
Amortissement	154
Sous-total	**– 369**
Entités consolidées	– 3 853
Total	**– 4 222**
RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	**2 720**
AUTRES COMPTES	
Fonds consolidé du revenu	– 730
Entités consolidées	– 418
Total	**– 1 148**
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES	**– 4 674**

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Gouvernement du Québec
Opérations de financement consolidées
Prévisions 2011-2012
(en millions de dollars)

VARIATION DE L'ENCAISSE	
Fonds consolidé du revenu	2 960
Entités consolidées	—
Total – Variation de l'encaisse	**2 960**
EMPRUNTS NETS	
Fonds consolidé du revenu	
Nouveaux emprunts	9 355
Remboursements d'emprunts	– 6 728
Sous-total	**2 627**
Entités consolidées	
Nouveaux emprunts	7 867
Remboursements d'emprunts	– 2 893
Sous-total	**4 974**
Total – Emprunts nets	**7 601**
FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE, AUTRES ACTIFS DES RÉGIMES ET FONDS DÉDIÉS AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	**– 2 087**
FONDS DES GÉNÉRATIONS	**– 940**
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	**7 534**

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une diminution.

Finances
Québec